

# TARIFS LOCATION - GERANCE ET TRANSACTION APPLICABLES A PARTIR DU 1er JUILLET 2022

*Prix maximums facturés*

Gestion		HT	TTC
- Honoraires de gestion courante (calculés sur les encaissements)		5,50%	6,60%
- Conservation du dépôt de garantie par le bailleur (calculé sur les encaissements)	/		0,50%
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	/		3,00%
<b>Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)</b>			
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à l'analyse de la solvabilité et à la rédaction du bail : (Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué) (1)	Zone tendue	8,33 €/M <sup>2</sup>	10,00 €/M <sup>2</sup>
	Zone très tendue	10,00 €/M <sup>2</sup>	12,00 €/M <sup>2</sup>
- Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué (1)		2,50 €/M <sup>2</sup>	3,00 €/M <sup>2</sup>
- Honoraires d'entremise - négociation - publicité : Montant à la charge exclusive du bailleur (prix exprimé en % du montant du loyer annuel hors Charges)		1,67%	2,00%
<b>Honoraires de location parking ou garage</b>			
- Honoraires de location forfaitaires partagés (50% locataire / 50 % propriétaire)		166,67 €	200,00 €
<b>Honoraires de location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)</b>			
- Honoraires d'entremise - négociation - visite - constitution du dossier - rédaction du bail : (% du montant du loyer triennal hors Charges)		5,00%	6,00%
Honoraires Etat des lieux partagés par moitié (Bailleur et Preneur)		133,33 €	160,00 €
<b>Actes techniques (à la charge du propriétaire)</b>			
- Honoraires sur Travaux : gestion, suivi et contrôle de l'intervention calculés sur le montant HT des travaux			
	Suivi de travaux courants et menues réparations jusqu'à 350 € HT		inclus
	A partir de 351 € jusqu'à 1500 € HT	25,00 €	30,00 €
	Supérieur à 1501 € HT	3,33%	4,00%
- Contrôle de l'exécution des travaux réalisés par le locataire suite à l'octroi d'une gratuité de loyers			Vacation(s)
- Suivi sinistre, déclaration assurance, représentation expertises, suivi travaux remise en état			Vacation(s)
- Constitution et suivi du dossier pour obtention d'une subvention ou un prêt			Vacation(s)
- Réception logement neuf auprès du promoteur et suivi des levées de réserves			Vacation(s)
- Représenter le mandant et participation aux Assemblées Générales			Vacation(s)
<b>Prestations de bureau, contentieuses et administratives (à la charge du propriétaire)</b>			
- Frais d'ouverture, de constitution et de transmission du dossier à l'huissier ou avocat dans le cadre d'un sinistre pour loyers impayés		125,00 €	150,00 €
- Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie, bailleur et locataire (avenant et/ou renouvellement)		83,33 €	100,00 €
- Frais de déclaration TVA par trimestre		33,33 €	40,00 €
- Gestion des lots occupés par le propriétaire et/ou non remis à la location		83,33 €	100,00 €
- Elaboration et transmission de l'état préparatoire à la déclaration des Revenus Fonciers		50,00 €	60,00 €
- Assistance, commande et suivi des diagnostics immobiliers		25,00 €	30,00 €
- Vacations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vacation horaire (Heures ouvrables : 9h - 12h / 14h - 18h)</li> <li>• Vacation horaire (Hors Heures ouvrables)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50,00 €</li> <li>100,00 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>60,00 €</li> <li>120,00 €</li> </ul>
<b>HONORAIRES TRANSACTION</b>			
Prix de vente < 80.000 € :		4.167 €	5.000 €
de 80.001 € à 250.000 € :		5,83%	7%
de 250.001 € à 450.000 € :		5%	6%
de 450.001 € à 650.000 € :		4,58%	5,50%
de 650.001 € à 900.000 € :		4,17%	5%
Prix de vente > à 900.000 € :		3,75%	4,50%